



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Programme 27

Activités administratives financées en commun

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Commission de la fonction publique internationale	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	11
Vue d'ensemble	11

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



II.	Corps commun d'inspection	15
	Avant-propos	15
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	16
	Orientations générales	16
	Programme de travail	16
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	22
	Vue d'ensemble	22
III.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	27
	Avant-propos	27
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	28
	Orientations générales	28
	Programme de travail	28
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	36
	Vue d'ensemble	36
 Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	40
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	43
III.	Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	44
IV.	Brève explication de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses financées en commun à la charge de l'ONU	45
V.	Ressources financières et postes : vue d'ensemble	46

I. Commission de la fonction publique internationale

Avant-propos

Le mandat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) couvre toutes les facettes des conditions d'emploi du personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Il a pour objet de réglementer et d'harmoniser les conditions de service du personnel et d'y apporter les améliorations nécessaires pour tenir compte de l'évolution du monde.

Comme suite à la mise en place il y a cinq ans du nouvel ensemble de prestations, la Commission a entrepris une évaluation approfondie des changements introduits pour déterminer si les objectifs de la réforme avaient été atteints. Les organisations ont en très grande majorité estimé que le nouvel ensemble de prestations était plus équitable, plus simple et plus transparent. Beaucoup d'améliorations ont été relevées. Selon les organisations, le nouveau barème des traitements était plus conforme au principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Le régime de l'indemnité pour frais d'études est devenu plus simple et plus rationnel. Les éléments d'indemnisation liés aux lieux d'affectation hors siège étaient adaptés à leur finalité, facilitaient la mobilité et incitaient les fonctionnaires à accepter des postes dans des lieux d'affectation classés difficiles. Dans l'ensemble, le nouvel ensemble de prestations a été jugé plus efficace et plus viable.

Depuis la mise en place du nouvel ensemble de prestations, le milieu du travail a connu des changements spectaculaires causés en grande partie par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les employés ont été contraints de travailler en dehors du lieu de travail et ont dû adapter leurs connaissances et leurs compétences en un temps record. Compte tenu de cet environnement qui évolue rapidement et des objectifs de développement durable, il est impératif d'adopter un nouveau modèle adapté à la réalité d'aujourd'hui.

Comme par le passé, la Commission continuera d'agir avec souplesse pour faire en sorte que le régime commun demeure solide et soit adapté au monde de demain. La CFPI reste déterminée à aider les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à exécuter leur mandat et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sachant que les conditions opérationnelles pourraient avoir changé à cause de la pandémie et qu'il faudrait y réagir avec souplesse.

Le Président de la Commission de la fonction publique internationale
(Signé) Larbi **Djacta**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.1 Créée par la résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a pour tâche de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Aux termes de son statut, elle est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est guidée par les principes énoncés dans les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et visant à établir une fonction publique internationale unifiée au moyen de l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

Programme de travail

Objectif

- 31.2 L'objectif auquel la CFPI contribue est d'assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 31.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Commission :
- a) continuera d'étoffer et de renforcer, conformément aux principes Noblemaire et Flemming, le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations ;
 - b) appliquera les méthodes de détermination des traitements et de classement aux fins des ajustements ;
 - c) donnera des orientations et des conseils concernant l'administration des politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, notamment les normes et outils d'évaluation des emplois, et apportera un appui technique à toutes les parties prenantes ;
 - d) mettra ses compétences à la disposition des parties prenantes et travaillera en étroite collaboration avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ;
 - e) recueillera des informations auprès des organisations sur les conditions d'emploi du personnel ;
 - f) organisera des ateliers pour informer les fonctionnaires sur ses travaux et sur les prestations et avantages prévus dans le régime commun des Nations Unies ;
 - g) conduira périodiquement des enquêtes mondiales auprès de l'ensemble du personnel, afin de déterminer les conditions d'emploi les plus appropriées ;
 - h) analysera les conditions d'emploi du personnel dans les lieux d'affectation difficiles.
- 31.4 La Commission a élaboré des normes de conduite reflétant les principes généraux de comportement et de conduite de la fonction publique internationale. Ces normes guident les membres du personnel des organisations appliquant le régime commun et leur permettent de mieux appréhender certaines règles de base qui constituent les fondements éthiques de leur fonction. Comme suite aux évolutions intervenues récemment dans les organisations appliquant le régime commun pour faire face aux problématiques éthiques actuelles, y compris le racisme, la Commission révisera ses normes de conduite comme prévu dans son programme de travail pour 2023. Pour cet examen, elle recueillera

des informations auprès des organisations afin de proposer des mises à jour pertinentes des normes de conduite à utiliser comme guide dans les organisations appliquant le régime commun.

- 31.5 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques mis en évidence dans le contexte des aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 31.6 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) des conditions d'emplois équitables dans chaque lieu d'affectation ;
 - b) un système de gestion des ressources humaines cohérent et efficace, étroitement aligné sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.
- 31.7 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies fournissent en temps voulu les informations demandées par la CFPI et appliquent intégralement les décisions et recommandations de celle-ci.
- 31.8 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En 2023, la Commission rendra compte à l'Assemblée générale de l'exécution des politiques relatives aux questions de genre dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de la suite donnée à ses recommandations.

Exécution du programme en 2021

Un régime de l'indemnité pour frais d'études simplifié, transparent, unifié et économique

- 31.9 Dans sa résolution [74/255 B](#), l'Assemblée générale a demandé une étude approfondie du barème des remboursements de l'indemnité pour frais d'études et de la prime d'internat qui tienne compte d'un montant maximum par ménage. La Commission a procédé à l'étude demandée en se fondant sur les données recueillies auprès des organisations appliquant le régime commun. Elle a notamment analysé les informations issues d'une base de données répertoriant les demandes d'indemnité pour frais d'études présentées pour l'année scolaire ou universitaire 2018/19 et s'est intéressée à la répartition des demandes en fonction du lieu d'affectation, du niveau d'études et de la part relative des frais d'inscription et de scolarité entre les villes sièges et les lieux d'affectation hors siège. Elle a également examiné la répartition des établissements d'enseignement en fonction des différentes tranches définies dans le barème dégressif. En outre, elle a étudié la répartition des demandes de prime d'internat par lieu d'affectation et par niveau d'études. Elle s'est également servie des données relatives aux demandes d'indemnité pour frais d'études pour analyser le montant par ménage de l'aide financière apportée par les organisations et déterminer s'il était possible de le plafonner. Elle s'est intéressée à la pratique d'entités externes, notamment d'organisations intergouvernementales, qui proposaient, au titre des frais d'études, des prestations analogues à celles versées par les organisations appliquant le régime commun.
- 31.10 À l'issue de ces travaux, les membres de la Commission se sont accordés à dire que le régime de l'indemnité pour frais d'études fonctionnait bien et était plus économique, plus simple et plus transparent que celui en vigueur antérieurement et que rien ne semblait commander ni justifier qu'un montant maximum par ménage soit fixé. Par ailleurs, il a été noté que le barème dégressif encourageait les bénéficiaires à inscrire leurs enfants dans des établissements moins onéreux et que l'administration du régime était plus facile. Environ la moitié des demandes de remboursement se situaient dans la tranche la plus basse, ce qui, de l'avis des membres de la Commission, était la preuve que le régime répondait bien à l'objectif visant à inciter les bénéficiaires à faire des choix

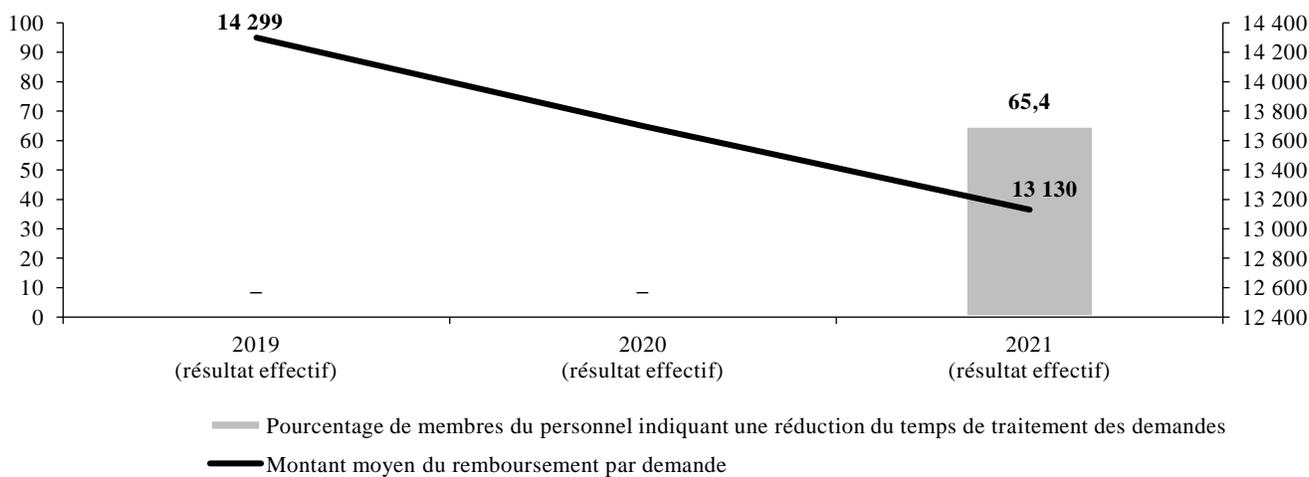
moins coûteux. Par ailleurs, dans sa résolution 76/240, l'Assemblée générale a décidé de maintenir les taux de remboursement pour les sept tranches du barème et de rehausser le barème dégressif révisé des remboursements par rapport au barème qu'elle avait approuvé dans sa résolution 70/244.

31.11 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.I).

Figure 31.I

Mesure des résultats : montant moyen du remboursement des demandes d'indemnité pour frais d'études et résultats de l'étude

(En dollars des États-Unis et en pourcentage)



Conséquences de la pandémie

31.12 Le prolongement de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des répercussions sur l'exécution des mandats. Certaines activités qui avaient été reportées en 2020 en raison de la pandémie ont dû être menées à bien en 2021. En outre, la session de printemps de la Commission a été reportée puis a été ajustée et écourtée pour se dérouler entièrement en ligne pendant une semaine en mai 2021. La session d'été de la Commission s'est tenue selon des modalités hybrides et l'ordre du jour comportait des points supplémentaires reportés de la session de printemps. La réunion d'un groupe de travail sur le congé parental avait également été reportée du printemps à l'automne 2021. Afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2021, d'autres activités prévues comme la collecte de données avaient dû être modifiées. Dans la mesure du possible, la Commission a utilisé des outils en ligne pour rassembler certaines des données nécessaires à la réalisation de ses enquêtes sur les prix.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : plus grande priorité accordée aux besoins des parties prenantes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

31.13 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'absence de recours formés par les fonctionnaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

31.14 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.1).

Tableau 31.1
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Recours formés par les fonctionnaires contre une décision de la Commission	Meilleure compréhension par le personnel de la méthodologie utilisée pour déterminer les indemnités de poste et du rôle joué par la Commission, dont ont témoigné à la réunion d'examen la plus grande prise de conscience par les parties prenantes des règles concernées et leur acceptation de ces règles, qui ont ensuite été présentées et approuvées à la réunion du Comité consultatif pour les questions d'ajustement	Absence de recours formés par les fonctionnaires	Réaffirmation par l'Assemblée générale du rôle de la Commission, et absence continue de recours formés par les fonctionnaires et large acceptation de la nouvelle méthodologie par toutes les parties prenantes	Approbation par la Commission des résultats des enquêtes sur le coût de la vie et application rapide et systématique des résultats des enquêtes dans toutes les villes sièges

Résultat 2 : amélioration des conditions d'emploi et des moyens de garder et d'attirer du personnel dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 31.15 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que les données provisoires indiquent la satisfaction du personnel quant à la possibilité de choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation extrêmement difficiles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 31.16 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.2).

Tableau 31.2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les membres du personnel peuvent choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles	Les membres du personnel peuvent choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles	Les données provisoires indiquent que le personnel est satisfait de la possibilité de choisir d'installer ou non leur famille dans les	Attirer et retenir le personnel, en particulier les femmes, dans les lieux d'affectation classés comme extrêmement difficiles	Indications dans les données préliminaires d'une amélioration des moyens d'attirer et de retenir du personnel, en particulier des femmes, dans les

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles, comme le montre l'augmentation du nombre de fonctionnaires en poste dans les lieux d'affectation difficiles classés dans la catégorie E qui décident d'accepter une prime de 15 000 dollars par an au lieu d'y installer les personnes à leur charge		lieux d'affectation classés extrêmement difficiles

Résultat 3 : renforcement des mesures d'incitation visant à promouvoir le multilinguisme du personnel des organisations appliquant le régime commun

Projet de budget-programme pour 2023

31.17 Dans sa résolution [76/240](#), l'Assemblée générale a invité la Commission à inscrire la question du multilinguisme du personnel à son programme de travail pour 2022-2023. Il y a dans les organisations appliquant le régime commun plusieurs mesures d'incitation visant à promouvoir le multilinguisme, comme l'organisation de cours de langue gratuits pour les administrateurs et les agents des services généraux et le versement d'une prime de connaissances linguistiques ouvrant droit à pension. Dans son rapport de 2021, la Commission a passé en revue les observations sur la question du multilinguisme, y compris le nombre limitée des incitations à l'étude des langues qui existent dans les organisations appliquant le régime commun et les compétences linguistiques requises pour les postes.

Enseignements tirés et changements prévus

31.18 L'enseignement tiré par la Commission est que l'évaluation et le suivi du multilinguisme dans les organisations appliquant le régime commun manquent de cohérence. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l'étude des moyens de suivre et d'évaluer le multilinguisme du personnel sera inscrite au programme de travail de la Commission. La Commission examinera cette question en 2022 et 2023 et s'appuiera sur les divers points de vue recueillis auprès de son réseau pour trouver les moyens de cerner les problèmes et les solutions concernant le multilinguisme du personnel, l'objectif étant de déterminer les mesures qui doivent être prises, notamment des incitations, pour promouvoir le multilinguisme.

31.19 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.3).

Tableau 31.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	–	Les membres de la Commission font part de leurs points de vue et de leurs recommandation sur le multilinguisme du personnel selon le contexte propre à chacun	L'Assemblée générale envisage des options pour faciliter l'adoption de mesures d'incitation plus cohérentes et ciblées visant à promouvoir le multilinguisme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

31.20 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la Commission.

Résolutions de l'Assemblée générale

3357 (XXIX)	Statut de la Commission de la fonction publique internationale	76/240	Régime commun des Nations Unies
-------------	----------------------------------------------------------------	--------	---------------------------------

Produits

31.21 On trouvera dans le tableau 31.4 les produits retenus pour la Commission.

Tableau 31.4
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	56	45	56	56
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Comité consultatif pour les questions d'ajustement	1	1	1	1
6. Sessions de printemps et d'été de la Commission de la fonction publique internationale	44	33	44	44
7. Réunion de la Commission de la fonction publique internationale sur des questions relatives aux conditions d'emploi (groupe de travail)	8	8	8	8

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	–	18	17
8. Ateliers sur l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun	17	–	18	17
Publications (nombre de publications)	23	24	24	24
9. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des seuils d'application de l'indemnité de poste et de l'allocation-logement	9	9	9	9
10. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des montants de l'indemnité journalière de subsistance (environ 400)	8	9	9	9
11. Brochure sur les traitements et indemnités	1	1	1	1
12. Brochure sur le système des ajustements	2	2	2	2
13. Guide pratique sur le régime de la prime de mobilité et de sujétion et les dispositifs apparentés	1	1	1	1
14. Informations sur les lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de danger	1	1	1	1
15. Régime des congés de détente	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils donnés au Tribunal d'appel des Nations Unies et au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur des questions spécifiques liées à la gestion des ressources humaines ; documents de recherche sur des questions spécifiques soulevées par les États Membres, les organisations et les représentants du personnel (documents à diffusion restreinte de la Commission) ; réunions d'information avec les États Membres et les organisations n'appliquant pas le régime commun des Nations Unies.				
E. Activités d'appui				
Administration : site Web de la Commission de la fonction publique internationale ; documents de fond pour les rapports de la Commission et du Comité consultatif pour les questions d'ajustement ; enquêtes sur les conditions d'emploi et sur le coût de la vie menées dans plus de 60 lieux d'affectation.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Commission de la fonction publique internationale

Vue d'ensemble

31.22 On trouvera dans les tableaux 31.5 à 31.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé de consacrer en 2023 aux activités financées en commun et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.5

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	8 391,4	8 231,9	–	–	–	–	–	8 231,9	
Autres dépenses de personnel	18,3	142,3	–	–	–	–	–	142,3	
Émoluments des non-fonctionnaires	600,4	577,2	–	–	–	–	–	577,2	
Dépenses de représentation	–	3,5	–	–	–	–	–	3,5	
Consultants	194,3	566,8	–	–	–	–	–	566,8	
Voyages des représentants	269,0	582,4	–	–	–	–	–	582,4	
Voyages du personnel	335,7	270,2	–	–	–	–	–	270,2	
Services contractuels	191,1	141,6	–	–	–	–	–	141,6	
Frais généraux de fonctionnement	489,1	1 026,1	–	–	–	–	–	1 026,1	
Fournitures et accessoires	4,7	32,5	–	–	–	–	–	32,5	
Mobilier et matériel	16,2	57,3	–	–	–	–	–	57,3	
Total	10 510,2	11 631,8	–	–	–	–	–	11 631,8	

Tableau 31.6

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C), 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C), 18 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 31.7

Vue d'ensemble : postes proposés (financés en commun), par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	3	–	–	–	–	3
P-5	4	–	–	–	–	4
P-4	9	–	–	–	–	9
P-3	3	–	–	–	–	3
P-2/1	4	–	–	–	–	4
Total partiel	24	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	3	–	–	–	–	3
G(AC)	18	–	–	–	–	18
Total partiel	21	–	–	–	–	21
Total	45	–	–	–	–	45

- 31.23 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 31.9 et la figure 31.II.
- 31.24 Comme le montrent le tableau 31.9 et la figure 31.II, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 11 631 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 31.25 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CFPI incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2023, elle continuera à gérer son référentiel en ligne, facilitant le regroupement des données issues d'enquêtes et réduisant ainsi le volume des données reçues par courrier électronique. Par ailleurs, le Secrétariat encourage les participants aux réunions à consulter les documents en ligne et, dans les cas où cela n'est pas possible, envoie les documents par courrier électronique. Le nombre de documents imprimés et envoyés par la poste a de ce fait fortement diminué.
- 31.26 On trouvera dans le tableau 31.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Afin de se conformer pleinement aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, la CFPI suit de près tous les voyages qui ont été programmés et qui sont véritablement indispensables et veille à ce qu'ils soient autorisés et approuvés plus de deux semaines avant le départ. Toutefois, dans la plupart des cas, elle a de la difficulté à le faire, quand son personnel et ses membres sont invités à des réunions à très bref délai pour examiner des questions touchant le personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. En 2021, le taux de respect des délais a été plus faible en raison de la pandémie

de COVID-19, qui a entraîné des changements d'options de voyage du jour au lendemain ainsi que l'imposition et la levée de restrictions aux déplacements.

Tableau 31.8
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	73	72	71	100	100

Tableau 31.9
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (montant approuvé)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	8 391,4	8 231,9	–	–	–	–	–	–	8 231,9
Autres objets de dépense	2 118,8	3 399,9	–	–	–	–	–	–	3 399,9
Total	10 510,2	11 631,8	–	–	–	–	–	–	11 631,8
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	–	–	21
Total		45	–	–	–	–	–	–	45

Figure 31.II
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts) (activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

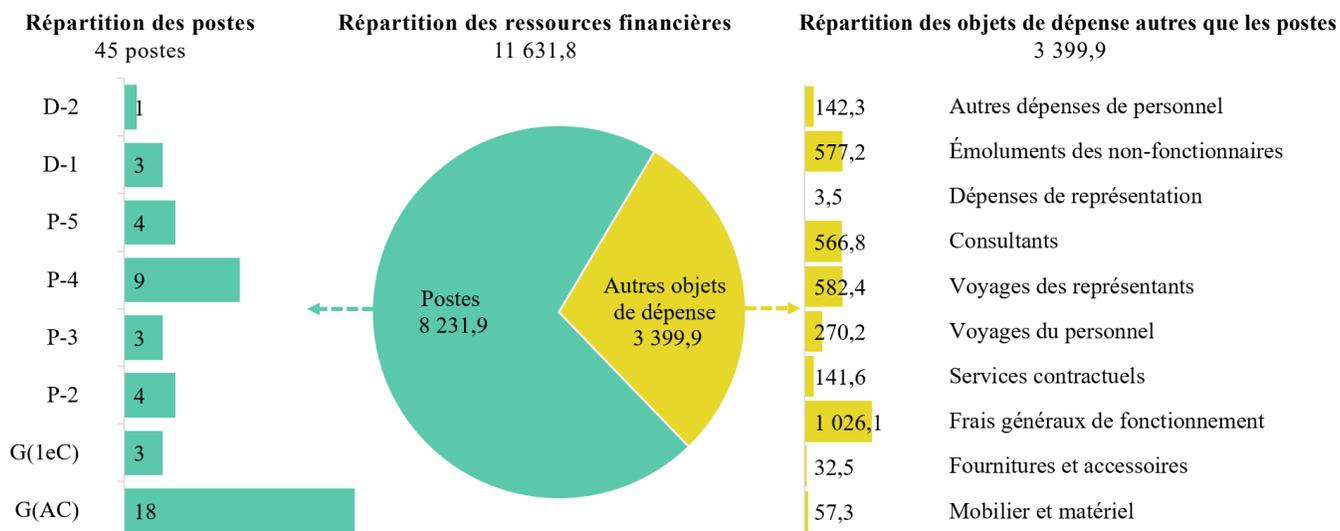


Tableau 31.10
Évolution des ressources financières et des postes (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	4 106,8	4 327,0	34,9	-	-	34,9	0,8	4 361,9
Total	4 106,8	4 327,0	34,9	-	-	34,9	0,8	4 361,9

31.27 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 361 900 dollars et font apparaître une augmentation de 34 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

31.28 Comme le montre le tableau 31.10, la variation découle des ajustements techniques, à savoir :

Ajustements techniques : la part du budget de la CFPI à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, est portée à 37,5 % pour 2023, contre 37,2 % pour 2022, ce qui équivaut à une augmentation de 34 900 dollars.

II. Corps commun d'inspection

Avant-propos

Seul organe de contrôle externe indépendant habilité à procéder à des examens intéressant le système des Nations Unies dans son ensemble, le Corps commun d'inspection s'emploie à renforcer l'efficacité de la gestion et de l'administration et à promouvoir une meilleure coordination entre les entités des Nations Unies et avec les autres organes de contrôle internes et externes, ainsi qu'à améliorer la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'acquisition de compétences dans toutes les entités.

Comme l'Assemblée générale l'a reconnu et réaffirmé, le Corps commun, les États Membres et les secrétariats des organisations participantes doivent veiller tous ensemble à l'efficacité du Corps commun à l'échelle du système. Dans ce contexte, le Corps commun est conscient qu'il lui faut produire des rapports de haute qualité sur des questions importantes, pertinentes et hautement prioritaires pour amener les organisations à s'y intéresser. Les taux d'acceptation et d'application de ses recommandations, qui constituent un résultat clef de ses travaux, s'améliorent si les chefs de secrétariat, les organes directeurs et les organes délibérants des organisations accordent l'attention voulue aux constatations et recommandations figurant dans ses rapports.

Le Corps commun s'efforce sans relâche à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience dans l'exécution de son programme de travail, comme le montre l'auto-évaluation entreprise en 2022.

Le Président du Corps commun d'inspection
(Signé) Gopinathan **Achamkulangare**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.29 De par son statut, énoncé dans la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection est chargé d'examiner les questions qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et d'apporter un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les entités des Nations Unies. Il procède à des inspections et à des évaluations et établit des rapports, des notes et des lettres d'observations dans lesquels il recense les meilleures pratiques, propose des objectifs de référence et encourage la mise en commun des informations entre toutes les entités des Nations Unies qui ont accepté son statut.

Programme de travail

Objectif

- 31.30 L'objectif auquel le Corps commun d'inspection contribue est de renforcer l'efficacité, l'efficacités et la coordination des entités des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 31.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, le Corps commun d'inspection :
- a) veillera à ce que soient inscrits à son programme de travail des examens à l'échelle du système dans les principaux domaines thématiques suivants : application du principe de responsabilité et fonctions et systèmes de contrôle ; pratiques de gestion et d'administration ; mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes et coordination et collaboration concernant la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable ; accords et mécanismes de gouvernance et coordination interinstitutions ;
 - b) procédera notamment à des examens à l'échelle du système des pratiques et méthodes de gestion et d'administration des entités des Nations Unies en matière de ressources humaines et financières, d'administration, de gestion axée sur les résultats, de planification et de gestion stratégiques, de gestion du changement, de gestion des risques, de sécurité et de sûreté et de technologies de l'information ;
 - c) concentrera son attention sur les problèmes systémiques qui peuvent être mis en évidence dans toutes les entités ou dans plusieurs d'entre elles ;
 - d) élaborera et mettra en place des plateformes efficaces pour le partage des bonnes pratiques et des connaissances dans les différents domaines thématiques de ses travaux, y compris les pratiques novatrices adoptées et les connaissances institutionnelles acquises pendant la pandémie.
- 31.32 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et demandes des États Membres, on a continué de tirer parti, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques mis en évidence dans le contexte des aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à

bien selon les modalités et les méthodes en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 31.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une meilleure information pour la prise de décisions par les organes délibérants ;
 - b) le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des entités des Nations Unies ;
 - c) l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les entités des Nations Unies.
- 31.34 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : les organisations participantes font preuve d'une totale coopération pendant les examens du Corps commun d'inspection et les recommandations sont acceptées et appliquées.
- 31.35 En ce qui concerne la coordination et la coopération dans le système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection continuera de participer aux travaux des différentes instances créées à cet effet, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère d'inspection traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions permettant d'améliorer les processus métiers. Il faut dans cette optique renforcer les partenariats existants avec les entités de contrôle interne indépendantes et les comités de contrôle des organisations participantes mais aussi en établir de nouveaux à même de favoriser des approches innovantes. Le Corps commun prendra des mesures pour continuer de promouvoir une démarche cohérente qui faciliterait l'application des recommandations figurant dans ses rapports.
- 31.36 Le Corps commun d'inspection prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera de passer en revue les politiques et les pratiques relatives aux questions de genre en vigueur dans les organisations qui doivent faire l'objet de ses examens de gestion et d'administration et d'en rendre compte.
- 31.37 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Corps commun d'inspection continuera aussi d'œuvrer en faveur d'une prise en compte plus systématique de la question du handicap et mettra en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.

Exécution du programme en 2021

Meilleure compréhension des effets de la COVID-19 sur l'efficacité et l'efficacités dans les domaines examinés par le Corps commun d'inspection

- 31.38 Sachant que la pandémie de COVID-19 pouvait compromettre l'efficacité et l'efficacités des activités des organismes des Nations Unies, les inspecteurs en charge des examens qui ont démarré en 2020 et 2021, après que la pandémie s'est déclarée, ont pris en compte cet aspect dans leurs travaux, selon le cas. Ils ont décrit dans leurs rapports les effets de la pandémie qu'ils avaient relevés dans les domaines d'activité des organisations considérées. Certains effets étaient plus prononcés dans certains domaines que dans d'autres, au moment de l'examen.
- 31.39 Ces rapports donnaient aux organisations et à leurs organes directeurs et organes délibérants une indication des effets que la pandémie avaient pu avoir sur les activités des entités des Nations Unies et mettaient en évidence les bonnes pratiques relevées dans certaines organisations qui pourraient être appliquées dans d'autres (voir le tableau 31.11).

**Tableau 31.11
Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	Meilleure connaissance par le système des Nations Unies des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'efficacité opérationnelle dans 50 % des domaines d'activité et des organisations examinés dans les rapports du Corps commun d'inspection (4 rapports sur 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension par le système des Nations Unies des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'efficacité opérationnelle dans 100 % des domaines d'activité et des organisations examinés dans les rapports du Corps commun d'inspection (6 rapports sur 6) • Les organisations du système des Nations Unies sont munies de bonnes pratiques pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 et mener leur activité avec efficacité et efficience

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : un programme de travail reflétant les priorités du système des Nations Unies afin d'aider plus efficacement les organes délibérants et les organisations

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 31.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'acceptation de 62 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies, ce qui est inférieur à l'objectif fixé (63 %). L'écart par rapport à l'objectif prévu (1 %) tient probablement au fait que les rapports ont été examinés en retard par les organisations du système des Nations Unies. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à ce que 5 des 7 examens inscrits au programme de travail du Corps commun aient été proposés par les organisations participantes et les organes de contrôle, ce qui correspond à l'objectif visé.
- 31.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.12).

**Tableau 31.12
Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
• 65 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des	• 61 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des	• 62 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des	• 66 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des	• 68 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Nations Unies ont été acceptées	Nations Unies ont été acceptées	Nations Unies ont été acceptées	Nations Unies ont été acceptées	Nations Unies ont été acceptées
<ul style="list-style-type: none"> Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 5 des 8 examens retenus dans le programme de travail du Corps commun 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 5 des 6 examens retenus dans le programme de travail du Corps commun 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 5 des 7 examens retenus dans le programme de travail du Corps commun 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle présentent des propositions pour 6 des 8 examens retenus dans le programme de travail du Corps commun 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle présentent des propositions pour 6 des 8 examens retenus dans le programme de travail du Corps commun

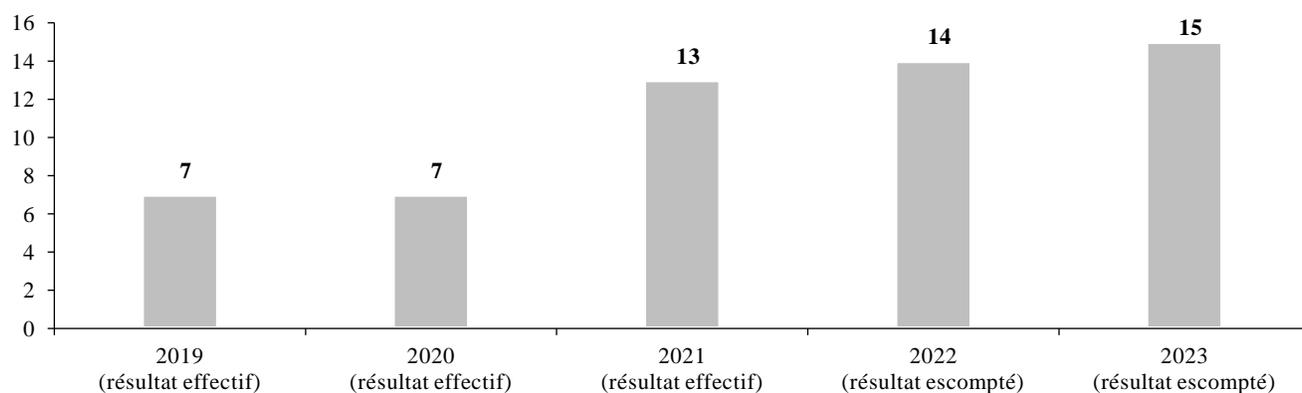
Résultat 2 : les organes directeurs examinent plus régulièrement les rapports du Corps commun d’inspection

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

31.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 13 organisations participantes confirment que leur organe délibérant ou organe directeur examinent désormais régulièrement les rapports du Corps commun d’inspection, ce qui est mieux que la cible fixée, à savoir 10 organes directeurs. Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.III).

Figure 31.III

Mesure des résultats : nombre total d’organes directeurs qui examinent plus régulièrement les rapports du Corps commun d’inspection (chiffre cumulé)



Résultat 3 : une plus large acceptation des recommandations du Corps commun d’inspection

Projet de budget-programme pour 2023

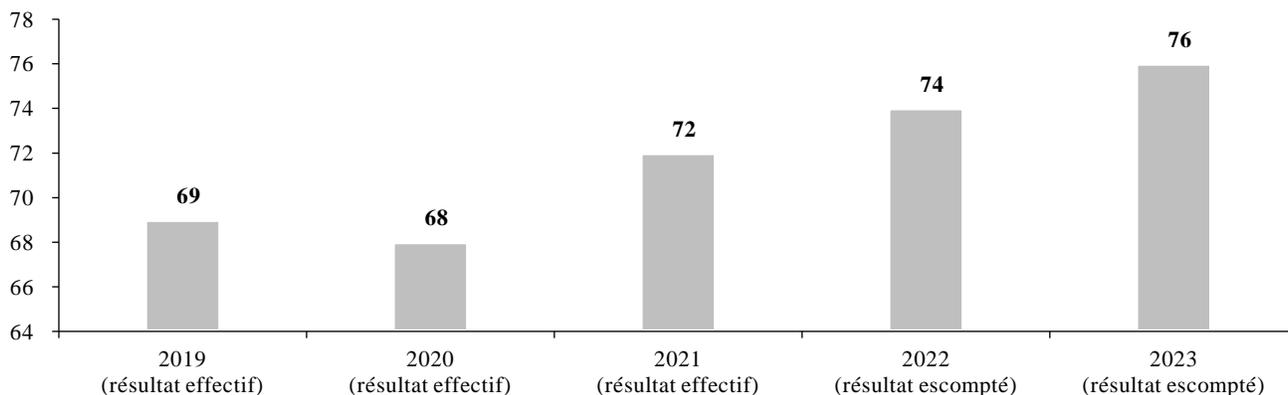
31.43 Les travaux du Corps commun d’inspection n’ont une valeur et des effets que si les recommandations que le Corps commun formule sont acceptées et appliquées par les organisations participantes. L’acceptation des recommandations est donc un résultat clef pour le Corps commun et constitue une base sur laquelle celui-ci et les mécanismes de contrôle vérifient que les organisations y donnent bien suite. Afin de promouvoir l’acceptation et l’application des recommandations, des efforts concertés ont été faits pour faire en sorte que les examens portent sur des sujets pertinents, importants et hautement prioritaires pour les organisations participantes.

31.44 L’enseignement tiré par le Corps commun d’inspection est qu’une meilleure collaboration avec les chefs de secrétariat et les organes délibérants et les organes directeurs des organisations participantes a une incidence directe sur le taux d’acceptation des recommandations et, partant, sur l’application de celles-ci. Compte tenu de cet enseignement, le Corps commun, agissant conformément à son statut, axera ses activités de communication en se fondant sur l’analyse de l’application de ses recommandations et des problèmes cernés lors des échanges antérieurs, l’objectif étant d’apporter un appui adapté, notamment en donnant des exemples concrets de la façon dont ces recommandations doivent être appliquées. Par ailleurs, conformément à son programme de travail de 2022, le Corps commun se penchera sur ce que les organisations participantes font de ses rapports et la façon dont ceux-ci sont pris en compte par les organes délibérants et les organes directeurs. Pour faire suite au présent rapport, le Corps commun donnera effet à ses conclusions en vue d’améliorer systématiquement l’application de ses recommandations. Les progrès escomptés concernant l’objet sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure 31.IV).

Figure 31.IV

Mesure des résultats : taux d’acceptation des recommandations du Corps commun d’inspection par les organisations participantes

(Pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

31.45 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Corps commun d’inspection.

Résolutions de l’Assemblée générale

[31/192](#) Statut du Corps commun d’inspection [73/287](#) ; [75/270](#) Corps commun d’inspection

Produits

31.46 On trouvera dans le tableau 31.13 les produits retenus pour le Corps commun d’inspection.

Tableau 31.13
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	7	9	7
1. Rapport annuel du Corps commun d'inspection et programme de travail pour l'année suivante	1	1	1	1
2. Rapports du Corps commun d'inspection sur les examens prévus dans son programme de travail	9	6	8	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	11	14	13
Réunions ou séances :				
3. Cinquième Commission	13	9	11	10
4. Deuxième Commission	2	0	1	1
5. Comité du programme et de la coordination	2	1	1	1
6. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Notes et lettres d'observations	1	1	1	1

B. Postes et autres objets de dépenses proposés pour 2023**Corps commun d'inspection****Vue d'ensemble**

31.47 On trouvera dans les tableaux 31.14 à 31.16 des informations sur les ressources qu'il est proposé de consacrer aux activités financées en commun en 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (montant approuvé)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	7 355,0	7 553,3	–	–	–	–	–	7 553,3
Autres dépenses de personnel	61,2	52,9	–	–	0,2	0,2	0,4	53,1
Consultants	69,6	74,0	–	–	–	–	–	74,0
Voyages du personnel	27,0	319,4	–	–	(0,2)	(0,2)	–	319,2
Services contractuels	37,0	41,4	–	–	–	–	–	41,4
Frais généraux de fonctionnement	42,2	65,8	–	–	–	–	–	65,8
Fournitures et accessoires	1,3	10,8	–	–	–	–	–	10,8
Mobilier et matériel	24,3	27,7	–	–	–	–	–	27,7
Total	7 618,0	8 145,3	–	–	–	–	–	8 145,3

Tableau 31.15

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	31	12 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	31	12 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 31.16

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	12 ^a	–	–	–	–	12 ^a
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	3	–	–	–	–	3
P-3	4	–	–	–	–	4
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	22	–	–	–	–	22
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	8	–	–	–	–	8
Total partiel	9	–	–	–	–	9
Total	31	–	–	–	–	31

^a Y compris 11 postes temporaires d'inspecteur(trice) de classe D-2.

- 31.48 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 31.18 et la figure 31.V.
- 31.49 Comme le montrent le tableau 31.18 et la figure 31.V, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 8 145 300 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 31.50 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Corps commun d'inspection continuera de réduire son empreinte carbone en photocopiant et en imprimant moins de documents et en recourant à des méthodes qui lui permettront de tenir des réunions à distance et donc de limiter les voyages.
- 31.51 On trouvera dans le tableau 31.17 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Corps commun d'inspection demande que tous les projets inscrits à son programme de travail soient accompagnés d'un plan de voyage afin de faciliter l'achat des billets d'avion dans les délais prévus. Cela étant, les délais d'achat de billet d'avion n'ont pas pu être respectés en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 et de ses effets sur les déplacements à l'échelle internationale.

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Tableau 31.17
Respect des délais

(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	93	52	55	100	100

Tableau 31.18

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes, par catégorie (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (montant approuvé)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 355,0	7 553,3	–	–	–	–	–	7 553,3
Autres objets de dépense	260,6	592,0	–	–	–	–	–	592,0
Total	7 615,6	8 145,3	–	–	–	–	–	8 145,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		22	–	–	–	–	–	22
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		31	–	–	–	–	–	31

Figure 31.V

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts) – activités financées en commun

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

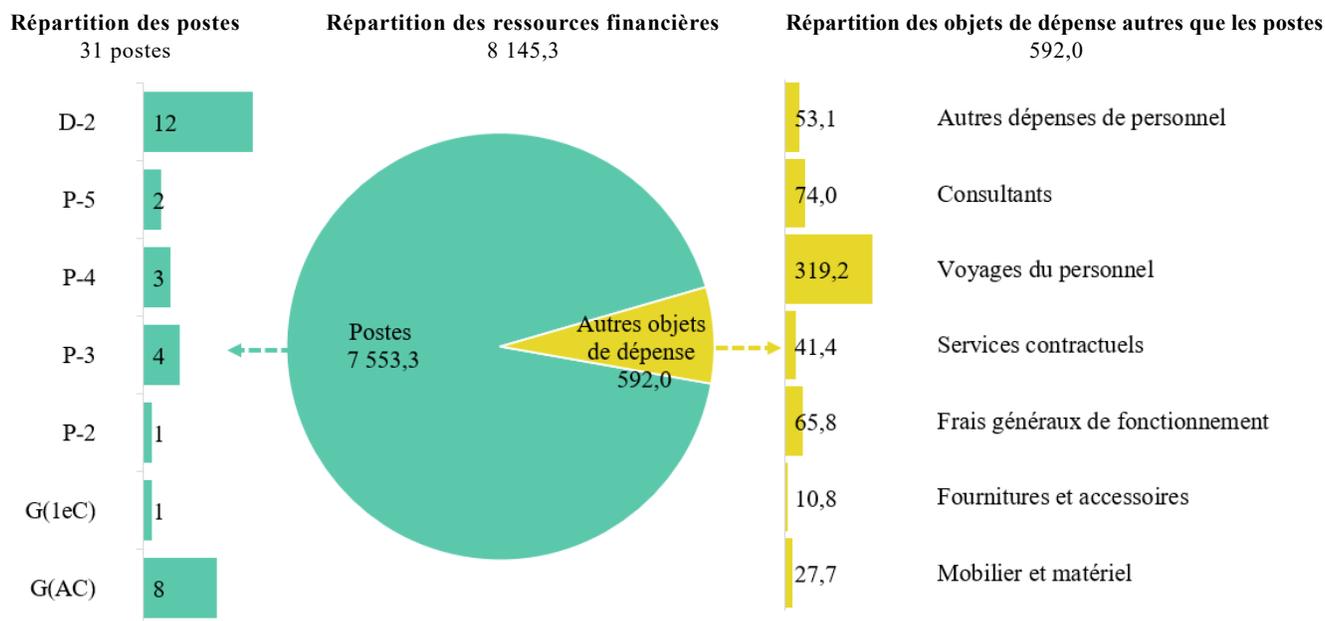


Table 31.19

Évolution des ressources financières et des postes (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	2 413,0	2 394,7	(81,4)	-	-	(81,4)	(3,4)	2 313,3
Total	2 413,0	2 394,7	(81,4)	-	-	(81,4)	(3,4)	2 313,3

31.52 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 313 300 dollars et font apparaître une diminution de 81 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Comme le montre le tableau 31.19, la variation découle des ajustements techniques, à savoir :

Ajustements techniques : la part du budget du Corps commun d'inspection à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, est ramenée à 28,4 % pour 2023, contre 29,4 % pour 2022, ce qui équivaut à une diminution de 81 400 dollars.

III. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Avant-propos

En 2023, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion qui en relèvent continueront d'offrir aux responsables des organismes des Nations Unies une enceinte pour débattre des orientations stratégiques et de faciliter l'intégration et la cohérence aux plus hauts niveaux du système.

En ma qualité de Président, je veillerai à ce que le Conseil maintienne son engagement collectif de réduire l'ampleur de la crise climatique, de la dégradation de l'environnement, des inégalités, des troubles sociaux et des menaces contre la paix et la sécurité, de défendre les droits humains et les libertés fondamentales, et de mobiliser l'ensemble des ressources dont dispose le système des Nations Unies pour soutenir les efforts que fait la communauté internationale pour se relever des effets néfastes de la pandémie de COVID-19.

Le Comité de haut niveau sur les programmes s'emploiera à imprimer un nouvel élan à la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable après la pandémie. Il tirera parti des possibilités qu'offre le relèvement après la COVID-19 pour faire avancer les transformations structurelles nécessaires, promouvoir le concept d'un nouveau contrat social, et plaider en faveur des investissements dans la solidarité, la confiance, les réseaux et les biens publics mondiaux à l'appui du développement durable.

Le Comité de haut niveau sur la gestion continuera de jouer son rôle de forum de coopération entre la direction exécutive et les experts techniques, en appuyant l'innovation, en partageant les connaissances, en mettant à profit les nouvelles technologies, en simplifiant les orientations et en intensifiant la collaboration afin d'aider le système des Nations Unies à se transformer pour pouvoir relever les défis actuels et nouveaux.

Par l'intermédiaire du CCS et de ses mécanismes subsidiaires, l'ensemble du système des Nations Unies poursuivra résolument sa quête d'un monde plus équitable, plus pacifique et plus durable.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) António **Guterres**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.53 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leurs mandats et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Son mandat découle des priorités définies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 13 (III) et la décision 2001/321 du Conseil. À l'heure où la communauté internationale fait face à des problèmes mondiaux de plus en plus complexes et interdépendants, il importe plus que jamais que les entités du système des Nations Unies se concertent et coordonnent leur action pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et exécuter les mandats qui leur sont confiés.

Programme de travail

Objectif

- 31.54 L'objectif auquel le CCS contribue consiste à mobiliser les moyens collectifs des organismes des Nations Unies pour que ceux-ci s'acquittent efficacement des mandats qui leur sont confiés.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 31.55 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le CCS et ses deux comités de haut niveau poursuivront les activités suivantes :
- continuer à donner aux hauts responsables du système des Nations Unies les moyens de définir une ambition commune, d'arrêter ensemble des mesures stratégiques, d'assurer la cohérence des politiques relatives aux programmes et à l'administration, et de coordonner l'utilisation des ressources, des capacités et des connaissances ;
 - définir une vision et imprimer une direction qui guideront l'exécution efficace et cohérente des mandats des organismes du système des Nations Unies ;
 - par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, continuer de promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu des mandats intergouvernementaux et à l'appui de l'accomplissement des objectifs de développement arrêtés au niveau international ;
 - élaborer des stratégies, des approches et des cadres communs pour traiter les nouveaux enjeux politiques et programmatiques exigeant qu'une action soit menée à l'échelle du système ;
 - par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, continuer d'encourager la mise au point d'approches novatrices visant à améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies et à simplifier leurs pratiques de fonctionnement, et continuer d'accélérer l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et l'intégration des activités menées ;
 - se servir de ses réseaux techniques spécialisés dans les questions financières et budgétaires, les ressources humaines, la numérisation et les technologies, les achats, ou encore la sûreté et la sécurité, pour faire connaître les meilleures pratiques, les méthodes de gestion innovantes et

les partenariats dans tous les domaines de la gestion et, le cas échéant, encourager leur mutualisation.

- 31.56 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et demandes des États Membres, le secrétariat du CCS a tiré parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques mis en évidence dans le contexte des aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons les mesures visant à garantir la continuité des opérations et à promouvoir un environnement de travail sans risque dans tout le système des Nations Unies, ainsi qu'à améliorer l'accès à des informations et données fiables et actualisées en apportant des améliorations constantes au site Web du CCS. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 31.57 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) l'accélération des progrès accomplis vers la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme 2030 par les États Membres et l'exécution de tous les mandats confiés aux entités du système des Nations Unies ;
 - b) une action plus cohérente et mieux coordonnée du système des Nations Unies face aux enjeux mondiaux, notamment pour ce qui est du relèvement après la COVID-19 ;
 - c) le renforcement de la capacité des organismes du système de prendre des mesures de gestion efficaces à l'appui de la bonne exécution des mandats.
- 31.58 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : les organismes membres font preuve de la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours à l'examen des questions dont le CCS est saisi.
- 31.59 Le CCS prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris dans les produits de ses comités de haut niveau (stratégies, approches communes et cadres définis à l'échelle du système) qui soient les mieux à même d'offrir à l'ensemble des entités du système des Nations Unies des possibilités d'agir en coordination pour jouer un rôle moteur. Le Comité de haut niveau sur les programmes continuera d'axer ses travaux sur les inégalités, notamment sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes, et sur les efforts visant à renforcer l'incidence et la visibilité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les objectifs de développement durables n^{os} 5 et 10 d'une manière coordonnée, cohérente et complémentaire. Le bulletin statistique annuel du CCS sur les ressources humaines, qui est établi par le Comité de haut niveau sur la gestion, présente des données sur le personnel du système des Nations Unies par catégorie, classe et sexe, ce qui permet de suivre la représentation des genres dans le système des Nations Unies. En outre, la collecte régulière de données sur les recrutements et les postes à pourvoir, qui est effectuée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a été rattachée à la plateforme de gestion des données du secrétariat du CCS. Cette activité est à présent gérée conjointement par le secrétariat du CCS et ONU-Femmes, ce qui permet de réaliser des gains d'efficacité, de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et de communiquer des données plus cohérentes aux États Membres.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de la préparation et amélioration de la coordination des données dans la région du Sahel au moyen de la modélisation prévisionnelle

- 31.60 La région du Sahel se débat avec les conséquences d'une conjonction de risques, notamment les risques de déplacement, les risques climatiques, l'insécurité alimentaire, la multiplication des actes de violence et les menaces pesant sur les moyens de subsistance. Il importe de plus en plus

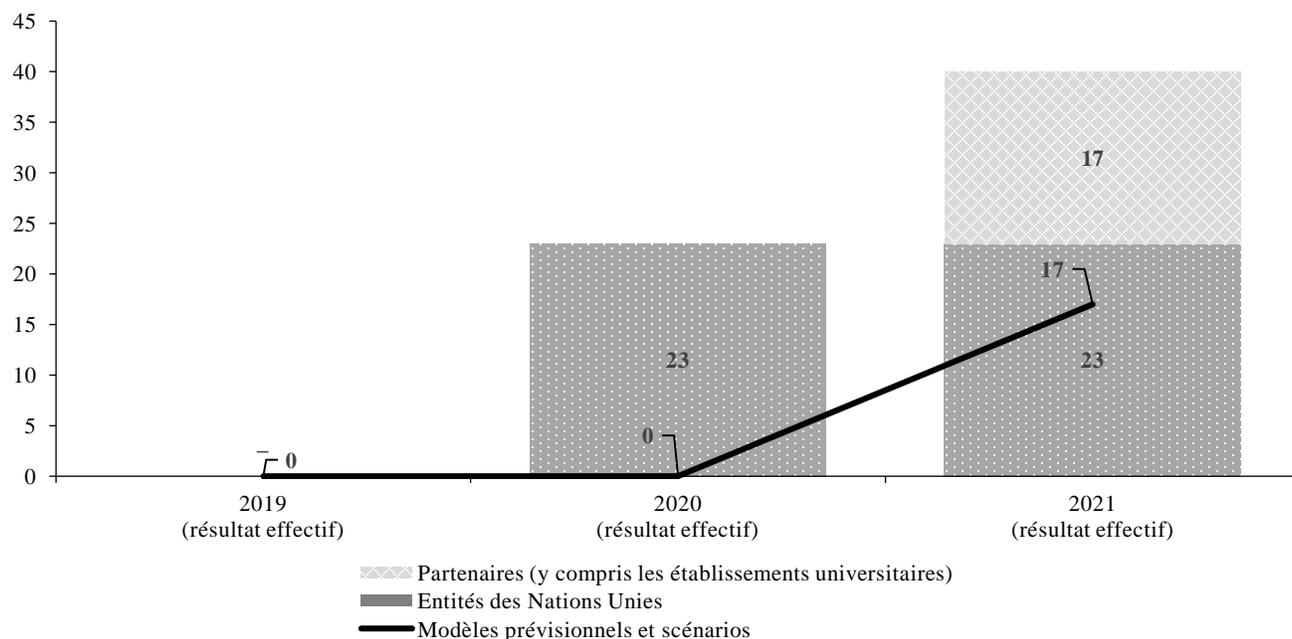
d'anticiper les tendances d'évolution et de prévoir leurs effets pour élaborer des stratégies permettant de faire face efficacement aux problèmes les plus pressants. Les méthodes classiques d'estimation des risques ne permettent ni de détecter les signes précurseurs des crises ni de repérer les nouvelles solutions possibles.

- 31.61 En 2019, le Comité de haut niveau sur les programmes a soutenu le lancement, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'un projet pilote interorganisations et transversal d'analyse prévisionnelle visant à mettre au point des outils pour anticiper et comprendre les tendances d'évolution de manière à orienter l'action en matière d'aide humanitaire, de développement durable et de protection internationale. Premier projet de ce type jamais appliqué à l'échelle du système des Nations Unies, ce projet élaboré par le Comité de haut niveau sur les programmes a donné lieu à la constitution d'un consortium d'experts composé d'universitaires de renommée mondiale et permis de mieux comprendre la disponibilité et l'accessibilité des données dans la région. Les prévisions concernant la sécurité alimentaire, les effets des changements climatiques, les risques, les migrations liées au climat et les déplacements forcés font partie des modèles qui ont été conçus pour guider l'élaboration de politiques préventives et la prise de décisions fondée sur des données probantes. En 2021, le projet a cessé d'être exécuté à titre expérimental ; il consiste désormais à apporter un soutien direct à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, au Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le développement au Sahel, afin d'ancrer l'action par anticipation fondée sur des données dans les habitudes des entités du système des Nations Unies et des structures de coordination en activité dans la région.

- 31.62 Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.VI).

Figure 31.VI

Mesure des résultats : nombre d'entités des Nations Unies et autres partenaires et nombre de modèles prévisionnels et de scénarios utilisés dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : adoption par les organismes membres de politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 31.63 Le travail effectué par le secrétariat du CCS a contribué à renforcer la souplesse et la cohésion dans le système des Nations Unies, en particulier grâce à l'adoption par les organismes membres du Comité de haut niveau sur la gestion d'une politique type des Nations Unies sur l'aménagement des modalités de travail, par laquelle les responsables des organismes des Nations Unies s'engagent à orienter le personnel vers de nouvelles façons de travailler, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'adoption, par les différents organismes des Nations Unies, d'orientations et de politiques administratives destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du personnel.
- 31.64 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.20).

Tableau 31.20
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Adoption par le CCS de la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail ; création d'une équipe multifonctionnelle du Comité chargée des politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies	Progrès dans la définition des éléments d'un projet de politique pour des modalités de travail flexibles	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par les organismes membres du Comité de haut niveau sur la gestion d'une politique type sur l'aménagement des modalités de travail Capacité des responsables des organismes des Nations Unies d'orienter leur organisme et leur personnel vers de nouvelles façons de travailler dans le cadre des engagements pris par la direction 	Mise en œuvre par les différents organismes d'orientations et de politiques administratives connexes, destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du corps du personnel	Poursuite de la mise en œuvre par les différents organismes d'orientations et politiques administratives connexes, destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du corps du personnel

Résultat 2 : utilisation de statistiques financières produites par l'ensemble des organismes des Nations Unies aux fins de la prise de décisions plus éclairées, du renforcement de la transparence et d'une meilleure application du principe de responsabilité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 31.65 Le travail effectué par le secrétariat du CCS a aidé à améliorer la disponibilité, à l'échelle du système, de données financières ventilées par fonction, donateur, pays et objectif de développement, à renforcer la coordination fondée sur les données grâce à l'intégration des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies dans les statistiques financières du CCS, et à

simplifier la communication de l'information par l'élaboration d'un ensemble minimal de données à traiter dans les rapports destinés au CCS, à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et à l'Organisation de coopération et de développement économiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

31.66 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 31.21).

Tableau 31.21
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Première opération de collecte de données menée avec succès en application de nouvelles normes et élaboration finale du plan par étapes pour l'application des normes en question	Modalités de communication de l'information mieux harmonisées ; les entités ont accès à un plan par étapes actualisé et à des directives plus précises pour la communication d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande disponibilité à l'échelle du système de données financières ventilées par fonction, donateur, pays et objectif de développement durable • Renforcement de la coordination fondée sur les données grâce à l'intégration des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies dans les statistiques financières du CCS • Simplification de la procédure de communication de l'information au moyen d'un ensemble minimal de données devant être traitées dans les rapports destinés au CCS, à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et à l'Organisation de coopération et de développement économiques 	Disponibilité à l'échelle du système des Nations Unies de données financières détaillées et comparables de qualité analytique, amélioration de la transparence des flux financiers à l'échelle du système et accès plus facile à des données conformes aux normes internationales	Améliorations continues et analyses de données permettant l'accès aux données financières de l'ensemble du système des Nations Unies aux fins d'une prise de décisions plus éclairées à l'appui du Programme 2030

Résultat 3 : adoption d’une approche plus cohérente et plus moderne dans le système des Nations Unies pour la mise à disposition de données actualisées, pertinentes et ouvertes

Projet de budget-programme pour 2023

31.67 Dans l’ère de l’information d’aujourd’hui, les informations sont surabondantes et écrasantes et peuvent être difficiles à comprendre, une multitude de sources publiant un large éventail de données et de statistiques, toutes se réclamant fiables. Dans un tel contexte, les entités du système des Nations Unies, en compilant et en publiant des données et des statistiques de haute qualité, jouent le rôle capital de garants d’informations impartiales, actualisées, précises et fiables. Afin de renforcer ces atouts stratégiques et de promouvoir la cohérence dans l’ensemble du système des Nations Unies, le secrétariat du CCS a aidé le Comité de haut niveau sur les programmes à élaborer le Plan d’action à l’échelle du système pour l’innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1), approuvé par le CCS en mai 2020.

Enseignements tirés et changements prévus

31.68 L’enseignement tiré par le secrétariat du CCS est le suivant : les entités des Nations Unies doivent moderniser leur méthode de collecte, de traitement, d’intégration, de diffusion et de communication des données afin d’atteindre les trois objectifs du Plan d’action à l’échelle du système : a) créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données ; b) prendre en compte les nouveaux besoins ; c) fournir aux États Membres un appui coordonné et novateur. Compte tenu de cet enseignement, le secrétariat du CCS collaborera avec le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies pour changer la manière dont les entités produisent et diffusent des informations mondiales et régionales pertinentes et actualisées afin de mieux répondre aux besoins. Pour ce faire, il s’appuiera sur un éventail plus large de sources de données et d’outils analytiques, mettra en libre accès les données des Nations Unies afin de promouvoir leur utilisation en tant que bien public mondial, utilisera des plateformes pour faciliter la communication des données à un public plus large, repensera la manière dont les entités des Nations Unies encouragent et assurent le renforcement des capacités en matière de données et de statistiques, et reliera les statisticiens et les décideurs du système des Nations Unies afin de produire des données et statistiques qui répondent aux besoins politiques et opérationnels de manière intégrée et coordonnée.

31.69 Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.22).

Tableau 31.22
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La communauté statistique du système des Nations Unies n’est pas associée à la prise de décisions dans le reste du système	Le CCS a entériné le Plan d’action à l’échelle du système pour l’innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies	Quelques initiatives politiques importantes du système des Nations Unies, telles que le projet pilote d’analyse prévisionnelle au Sahel et la contribution du système des Nations Unies à la question des mesures allant « au-delà du PIB », tirent parti des compétences de la	Augmentation du nombre d’initiatives politiques du système des Nations Unies qui tirent parti des compétences de la communauté statistique des Nations Unies	Renforcement de la cohérence et de l’intégration dans la production de données et de statistiques répondant aux besoins politiques et opérationnels du système des Nations Unies

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		communauté statistique des Nations Unies		

Textes des organes délibérants définissant les mandats

31.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le CCS.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/289	Cohérence du système	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	76/236	Planification des programmes

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

13 (III)	Comité de coordination	2001/321	Poursuite de l'examen du rapport annuel d'ensemble du Comité administratif de coordination
----------	------------------------	----------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Produits

31.71 On trouvera dans le tableau 31.23 les produits retenus pour le CCS.

Tableau 31.23

Produits retenus pour la période 2021-2023, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	8	10	8
1. Rapport annuel d'ensemble établi par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à l'intention du Conseil économique et social	1	1	1	1
2. Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies, établie à l'intention de l'Assemblée générale	–	–	1	–
3. Note du Secrétaire général transmettant les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les examens conduits par le Corps commun d'inspection	9	7	8	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	9	13	11
Réunions ou séances :				
4. Cinquième Commission	6	5	8	6
5. Deuxième Commission	4	–	1	1
6. Comité du programme et de la coordination	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
7. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Conseil économique et social	2	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	8	6	6
9. Rapports sur les statistiques financières et statistiques relatives aux achats et aux ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	4	3	3
10. Compilations et analyses des pratiques optimales des organismes des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, ainsi que des finances et du budget	3	4	3	3
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : données issues de tout le système sur l'information financière et les ressources humaines (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) et catalogue de données du système des Nations Unies (4 000 jeux de données issus de quelque 70 organismes), à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.				
E. Activités d'appui				
Administration : résumé des délibérations tenues lors des deux sessions ordinaires du CCS, des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur les programmes et des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur la gestion ; rapports destinés aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi ; publication semestrielle des barèmes des traitements des interprètes et traducteurs indépendants à l'intention des organismes des Nations Unies ; fourniture de services de secrétariat pour les réunions du CCS, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion ; actualisation sur une base continue du portail de gestion des données du système des Nations Unies consacré à la collecte de données issues de tout le système sur les ressources humaines et l'information financière (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) ; décompte annuel des membres du personnel de terrain à l'échelle du système ; prestation de services de secrétariat pour le Groupe de travail des normes comptables et l'ensemble des dispositifs interorganisations spéciaux, ainsi que pour les réunions interinstitutions trimestrielles du Groupe de travail et du Conseil des normes IPSAS, et fourniture de conseils et documents d'appui relatifs aux normes IPSAS aux entités des Nations Unies.				

B. Postes et autres objets de dépenses proposés pour 2023

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Vue d'ensemble

31.72 On trouvera dans les tableaux 31.24 à 31.26 des informations sur les ressources proposées pour 2023 au titre des activités financées en commun et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	3 204,2	3 194,5	–	–	141,8	141,8	4,4	3 336,3
Autres dépenses de personnel	412,1	244,4	–	–	–	–	–	244,4
Consultants	14,0	30,5	–	–	–	–	–	30,5
Voyages du personnel	25,9	188,9	–	–	–	–	–	188,9
Services contractuels	29,7	163,4	–	–	–	–	–	163,4
Frais généraux de fonctionnement	59,1	107,6	–	–	–	–	–	107,6
Fournitures et accessoires	4,0	12,7	–	–	–	–	–	12,7
Mobilier et matériel	20,4	22,3	–	–	–	–	–	22,3
Total	3 769,4	3 964,3	–	–	141,8	141,8	3,6	4 106,1

Tableau 31.25

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 5 G(AC)
Reclassement	–	Reclassement d'un poste P-4 à P-5 au secrétariat du CCS (Genève)
Création	1	1 P-3 au secrétariat du CCS (Genève)
Effectif proposé pour 2023	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 31.26

Vue d'ensemble : postes proposés (financés en commun), par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	2	–	–	1	1	3
P-4	3	–	–	(1)	(1)	2
P-3	1	–	–	1	1	2
Total partiel	9	–	–	1	1	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	5	–	–	–	–	5
Total partiel	5	–	–	–	–	5
Total	14	–	–	1	1	15

31.73 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 31.28 et la figure 31.VII.

31.74 Comme le montrent le tableau 31.28 et la figure 31.VII, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 4 106 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 141 800 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Le montant demandé englobe les ressources afférentes au projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public pour 2023, qui s'élèvent à 273 200 dollars. Il permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

31.75 Comme le montre le tableau 31.28, les changements entraînent une augmentation nette de 141 800 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) le reclassement d'un poste P-4 à P-5 (28 900 dollars) (voir annexe III) ;
- b) la création d'un poste P-3 (112 900 dollars) (voir annexe III).

31.76 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le CCS incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2023, en application de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), le secrétariat du CCS continuera de veiller à ce que toutes les réunions dont il assure le service soient exemptes de plastiques à usage unique et de papier afin de réduire les déchets et les émissions de carbone, et continuera de promouvoir une culture respectueuse de l'environnement.

31.77 On trouvera dans le tableau 31.27 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du CCS continuera de veiller au respect des délais, notamment en se servant d'un tableau de bord. Il s'emploie à sensibiliser le personnel et l'encadrement à la nécessité de respecter les directives et encourage les membres du Conseil, dans

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

la mesure du possible, à programmer les voyages suffisamment à l'avance et à désigner au plus tôt les fonctionnaires devant assister aux réunions et conférences.

Tableau 31.27

Respect des délais

(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	80,6	77,8	100	100	100

Tableau 31.28

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes, par catégorie (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (montant approuvé)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 204,2	3 194,5	–	–	141,8	141,8	4,4	3 336,3
Autres objets de dépense	565,2	769,8	–	–	–	–	–	769,8
Total	3 769,4	3 964,3	–	–	141,8	141,8	3,6	4 106,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	1	1	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		14	–	–	1	1	–	15

Figure 31.VII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts) (activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

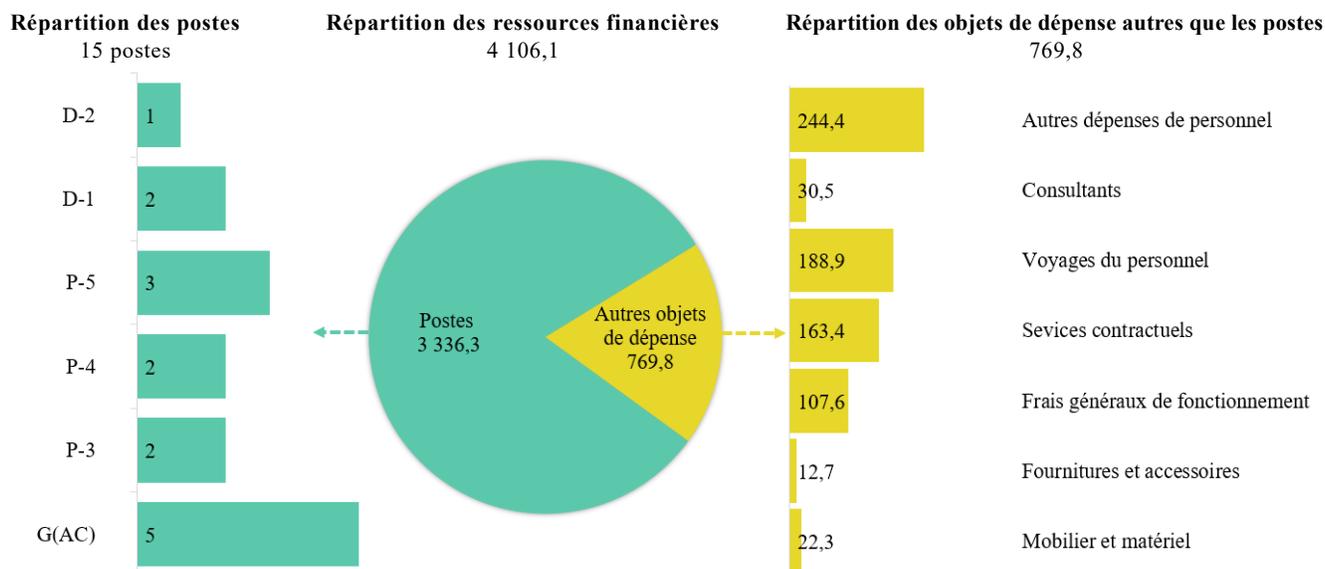


Tableau 31.29
Évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes								
Subventions et contributions	1 222,0	1 233,2	(15,6)	–	43,5	27,9	2,3	1 261,1
Total	1 222,0	1 233,2	(15,6)	–	43,5	27,9	2,3	1 261,1

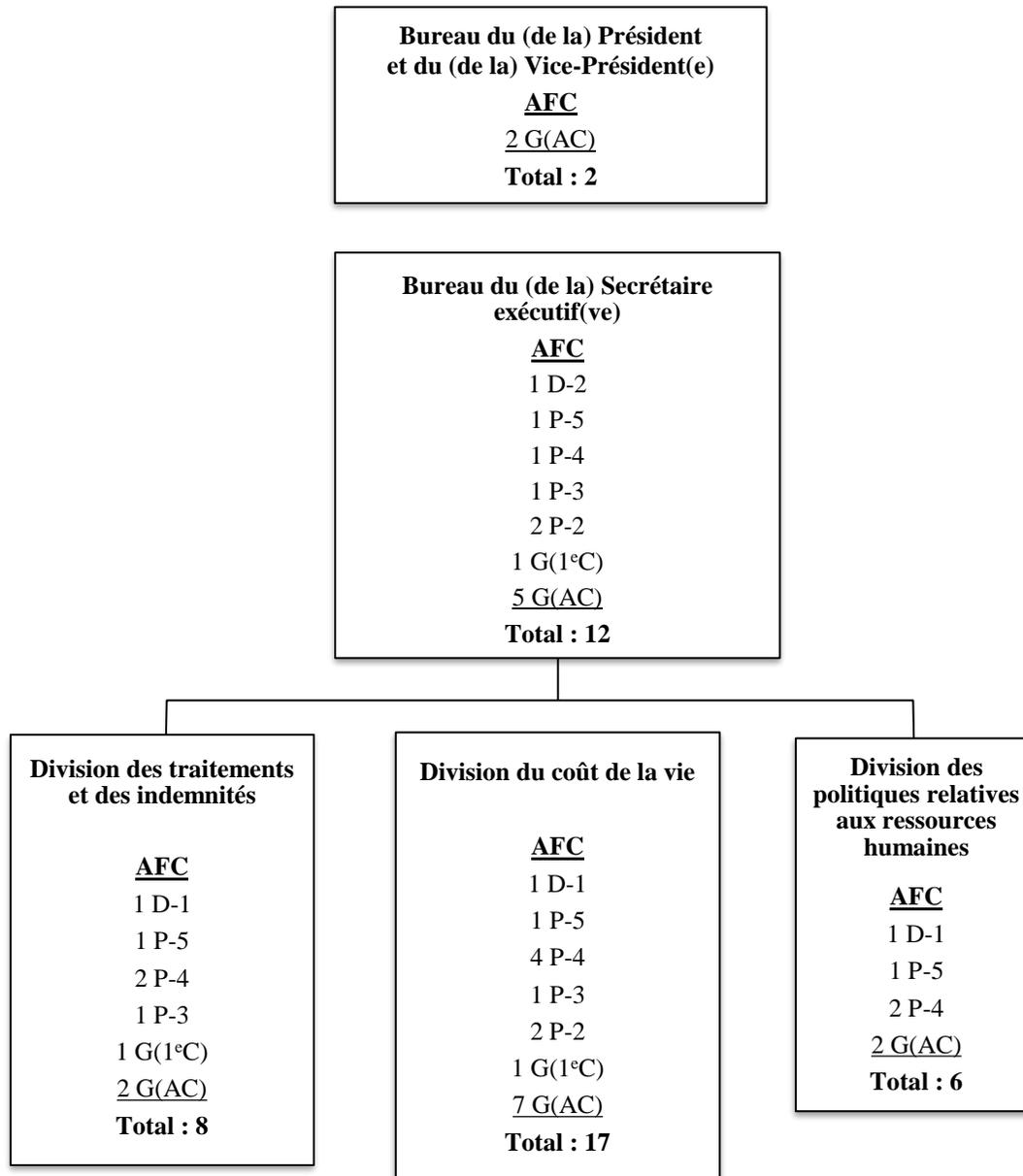
31.78 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 261 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 27 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Comme le montre le tableau 31.29, la variation découle des ajustements techniques et d'autres changements, à savoir :

- Ajustements techniques** : la part du budget du CCS à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, est ramenée à 30,7 % pour 2023, contre 31,1 % pour 2022, ce qui équivaut à une diminution de 15 600 dollars ;
- Autres changements** : les ressources proposées pour 2023 au titre des activités financées en commun étant en augmentation de 141 800 dollars par rapport à 2022 compte tenu du reclassement d'un poste P-4 à P-5 et de la création d'un poste P-3 (voir par. 31.75), la part à la charge du Secrétariat de l'ONU augmente de 43 500 dollars.

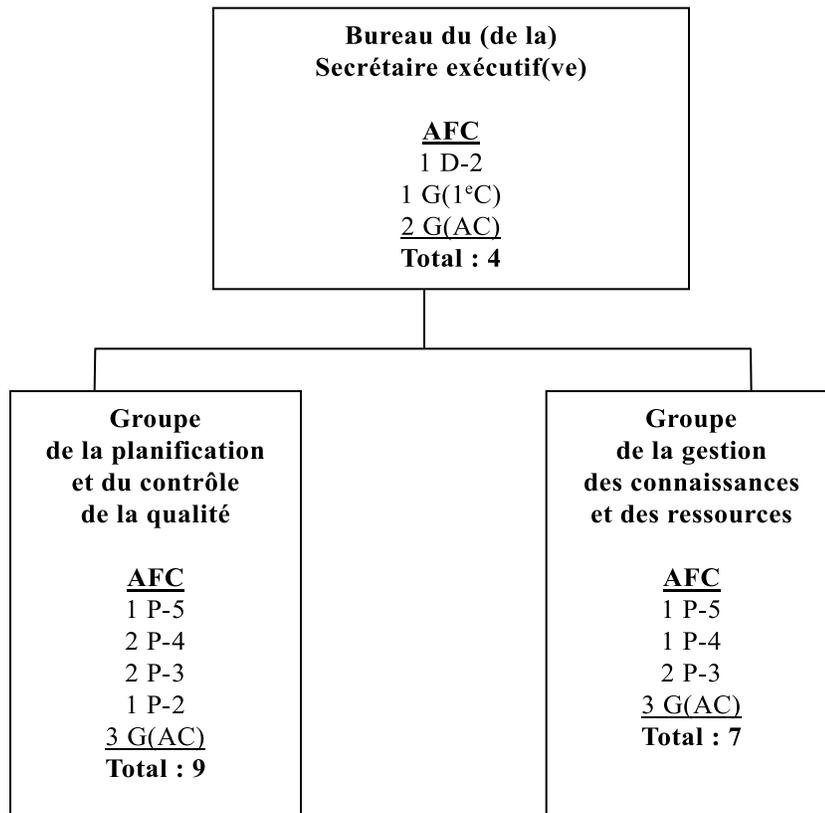
Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023

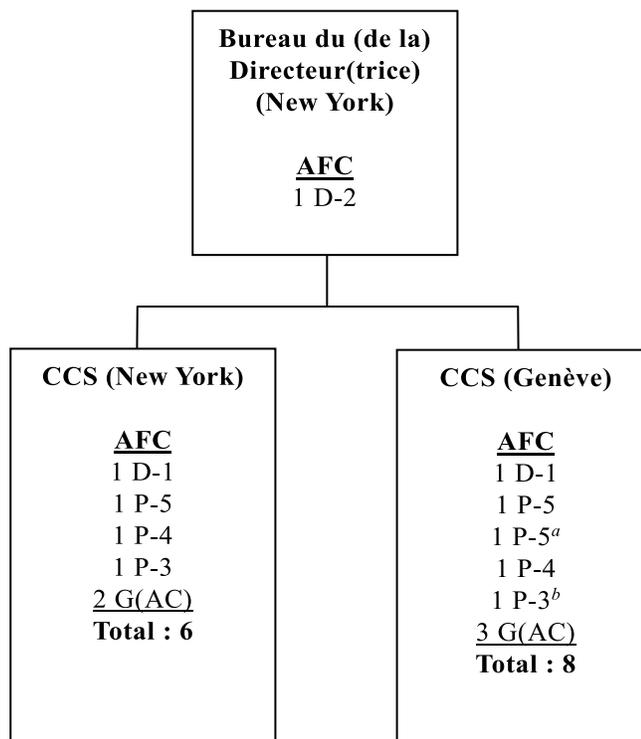
A. Commission de la fonction publique internationale



B. Corps commun d'inspection



C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination



Abréviations : AFC = activités financées en commun ; CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

^a Reclassement d'un poste P-4 à P-5.

^b Création.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7)

Commission de la fonction publique internationale

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a invité la Commission à évaluer les services de communication et les services juridiques dont son secrétariat doit être doté et compte que des informations actualisées seront communiquées (par. X.10).

La Commission de la fonction publique internationale a présenté, conformément à son statut, au Réseau Finances et budget, pour examen, une proposition tendant à ce qu'un poste de juriste (P-4) soit créé dans son secrétariat. Toutefois, compte tenu des observations formulées par le Réseau ressources humaines, le Réseau Finances et budget n'a pas approuvé cette proposition.

Corps commun d'inspection

Le Comité consultatif a été informé que le Corps commun d'inspection s'efforçait d'obtenir plus de détails sur les raisons des rejets de ses recommandations et s'attelait à accroître les taux d'acceptation. Il attend avec intérêt une mise à jour sur la question (par. X.19).

Voir les paragraphes 31.39, 31.41 et 31.42.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Le Comité consultatif compte que des précisions supplémentaires concernant les fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires et l'utilisation éventuelle de contributions en nature pour déterminer le partage des coûts, ainsi que des informations sur les contributions effectives de toutes les entités, seront communiquées (par. X.35).

La formule de partage des coûts prend en compte les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires^a. En outre, les paramètres retenus dans la formule incluent les dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires et les contributions en nature.

Selon la formule de partage des coûts, les dépenses en nature peuvent être déduites uniquement lorsqu'elles sont déclarées séparément dans les états financiers de l'entité participante. Pour étudier d'autres méthodes de comptabilisation des contributions en nature, il faudrait examiner en détail la formule de partage des coûts, étant donné que ce sont les dépenses déclarées dans les états financiers audités des organisations qui sont prises en compte et non les contributions.

^a Rapport sur les statistiques des ressources humaines du système des Nations Unies, CEB/2020/HLCM/HR/12. Disponible à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/un-system-hr-statistics-report-2019>.

Annexe III

Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	(1)	P-4	Reclassement , au secrétariat du CCS (Genève), d'un poste de conseiller(ère) interinstitutions (P-4) qui devient un poste de conseiller(ère) interinstitutions principal(e) (P-5)	Ce reclassement vise à faire face à l'ampleur et à la portée accrues des responsabilités en matière d'appui au Réseau Finances et budget, à renforcer la qualité analytique des données et des statistiques financières à l'échelle du système et à faciliter une action coordonnée et éclairée visant à intégrer des solutions technologiques et numériques dans la gestion financière du système des Nations Unies.
	1	P-3	Création d'un poste de coordonnateur(trice) (P-3) au secrétariat du CCS (Genève)	La création de ce poste vise à aider le secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion à faire face à la demande croissante de mesures multifonctionnelles, intégrées et novatrices, le ou la titulaire du poste étant chargé de fournir des services de secrétariat et de coordination aux équipes spéciales, forums et groupes de travail du Comité qui sont créés par le CCS.

Annexe IV

Brève explication de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses financées en commun à la charge de l'ONU

1. Depuis 1974, le partage des coûts inscrits au budget de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) suit la « formule du Comité consultatif pour les questions administratives », selon laquelle les coûts afférents à la Commission sont répartis proportionnellement à la dotation en effectifs, telle qu'elle ressort des statistiques du personnel publiées par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). La part des dépenses à la charge de l'ONU comprend également celles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Assemblée générale ayant décidé que les coûts afférents à ces deux entités seraient financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation.
2. Quant aux coûts du Corps commun d'inspection, ils sont répartis depuis l'exercice 1996-1997 en fonction des dépenses des organisations participantes qui sont indiquées dans les états financiers audités, à l'exclusion des dépenses suivantes :
 - a) les dépenses relatives au maintien de la paix ;
 - b) les dépenses en nature, y compris la valeur des dons sous forme de biens ;
 - c) 50 % des dépenses du Centre du commerce international, correspondant à la part de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vertu du principe selon lequel le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC, laquelle ne participe pas aux travaux du Corps commun d'inspection.
3. Depuis 2006, le partage des coûts inscrits au budget du secrétariat du CCS est fondé pour moitié sur la dotation en effectifs, établie d'après les statistiques les plus récentes, et pour moitié sur le montant total des dépenses, tel qu'il ressort des états financiers audités les plus récents, déduction faite des dépenses en nature et compte non tenu des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix.
4. Les coûts inscrits au budget du projet IPSAS pour le système dans son ensemble sont partagés conformément à la formule appliquée pour déterminer la répartition du budget du secrétariat du CCS, mais le Fonds international de développement agricole est exclu de la formule puisque ce n'est pas un membre actif du projet IPSAS.

Annexe V

Ressources financières et postes : vue d'ensemble

Les budgets complets de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui les examine et les approuve. Le budget complet du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est présenté à titre d'information, tandis que la part incombant à l'ONU l'est pour approbation. Conformément à l'article 21 du Statut de la Commission et à l'article 20 du Statut du Corps commun, les prévisions budgétaires sont établies après consultation des membres du Conseil.

Tableau 1

Évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Budget complet (activités financées en commun) : ressources financières									
Commission de la fonction publique internationale	10 510,2	11 631,8	–	–	–	–	–	–	11 631,8
Corps commun d'inspection	7 618,0	8 145,3	–	–	–	–	–	–	8 145,3
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	3 769,4	3 964,3	–	–	141,8	141,8	3,6		4 106,1
Total	21 897,6	23 741,4	–	–	141,8	141,8	6,0		23 883,2
Budget complet (activités financées en commun) : grandes catégories de dépenses									
Postes	18 951,0	18 979,7	–	–	141,8	141,8	0,7		19 121,5
Autres objets de dépense	2 946,6	4 761,7	–	–	–	–	–		4 761,7
Total	21 897,6	23 741,4	–	–	141,8	141,8	0,6		23 883,2
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU) : ressources financières									
Commission de la fonction publique internationale	4 106,8	4 327,0	34,9	–	–	34,9	0,8		4 361,9
Corps commun d'inspection	2 413,0	2 394,7	(81,4)	–	–	(81,4)	(3,4)		2 313,3
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	1 222,0	1 233,2	(15,6)	–	43,5	27,9	2,3		1 261,1
Total	7 741,8	7 954,9	(62,1)	–	43,5	(18,6)	(0,2)		7 936,3

Tableau 2
Postes : vue d'ensemble

	<i>Budget complet (activités financées en commun)</i>		
	<i>Effectif approuvé pour 2022</i>	<i>Effectif prévu pour 2023</i>	<i>Variation</i>
Budget complet (activités financées en commun)			
Commission de la fonction publique internationale	45	45	–
Corps commun d'inspection	31	31	–
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	15	1
Total	90	91	1